

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois de juillet, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIER, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, M. Stéphane BRUGÈRE, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Leslie BIBOLLET, Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, MM. Cédric MAUDUIT, Lionel QUETANT, Conseillers municipaux.

Avaient donné procuration : M. Sébastien CHALLAMEL, Maire-Adjoint,

M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mme Gaëlle GUEBEY, M. Rémi FRADIN, Mme Gaëlle VERJUS, Conseillers municipaux.

Était absente : Mme Floriane BERTEZ, Conseillère municipale.

Date de la convocation :	9 juillet 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents et représentés :	28

Secrétaire : Mme Leslie BIBOLLET, Conseillère municipale déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2026/121 - DÉROGATION PRÉFECTORALE AU REPOS DOMINICAL – DEMANDE D'AVIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail, notamment ses articles L.3132-20, L.3132-21 et R.3132-16 relatifs aux dérogations au repos dominical ;

Vu la demande de dérogation préfectorale au repos dominical présentée par la société Electricité Industrielle de l'Est (Actemium), pour son établissement situé à Ensishem (68190), concernant 5 salariés, pour la période de juillet à décembre 2026 ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre de travaux réalisés sur le site de la société Fournier SA, située 18 rue des Vernaies à Thônes ;

Considérant que les salariés concernés interviendront pour des opérations d'automatisme et d'électricité nécessaires à l'intégration, la modification et la mise en conformité d'installations industrielles ;

Considérant que le recours au travail dominical vise notamment à réduire la coactivité, limiter les risques d'accident du travail et assurer des conditions d'intervention conformes aux exigences de sécurité ;

Considérant que l'absence de dérogation serait susceptible de compromettre le fonctionnement normal de l'entreprise en raison de retards dans la réalisation des travaux ;

.../...

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.3132-21 du Code du travail, l'avis du Conseil municipal est requis ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée **POUR** : 26
CONTRE : 1 (G. GUEBEY)
ABSTENTION : 1 (J. BARRADAS)

- **ÉMET** un avis favorable à la demande de dérogation préfectorale au repos dominical présentée par la société Electricité Industrielle de l'Est (Actemium), pour les conditions et la période susvisées.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 juillet 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Leslie BIBOLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 JUL. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 JUL. 2026**

THÔNES, le **24 JUL. 2026**

Le Maire,

Claude COLLOMB PATTON

